



Déclaration d'action de concert et de franchissement de seuils

Asnières, le 29 avril 2010 – 18 h 45

Normaction, le spécialiste français de la gestion des communications téléphoniques des petites et moyennes entreprises, annonce avoir reçu le 23 avril 2010 un courrier de trois de ses actionnaires, les sociétés Risc Group, Keyyo et Serendip lui indiquant qu'ils ont décidé, le 20 avril 2010, d'agir de concert en vue d'exercer leurs droits de vote dans la société Normaction.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, ces trois actionnaires ont informé la Société avoir ainsi franchi à la hausse, du fait de cette mise en concert, les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 % du capital et des droits de vote de Normaction.

Risc Group, Keyyo et Serendip ont précisé détenir de concert 854 895 actions Normaction, auxquelles sont attachées 1 321 675 droits de vote et représentant 30,12 % du capital et 31,80 % des droits de vote de Normaction, sur la base, d'un nombre total de 4 155 938 droits de vote dans Normaction.

A propos de NORMACTION (www.normaction.com) :

Créé en 1997, le groupe NORMACTION intervient en tant que spécialiste français de la gestion des communications téléphoniques des petites et moyennes entreprises. Le Groupe ambitionne de devenir un opérateur et un intégrateur de services et de solutions Telecom pour les TPE PME.

Implanté à Paris et en Région, la stratégie de développement de NORMACTION repose sur un élargissement de sa présence sur le territoire français au travers de nouvelles concessions de proximité.

Alternext - Code ISIN : FR0010210153

Mnémonique : ALNOR



Christophe MOLINIE
Directeur Général
c.molinie@normaction.com
Tel : 01 40 86 41 90



Communication financière
Gilles Broquelet
gbroquelet@capvalue.fr
Tel : 01 80 81 50 01